

Image not found or type unknown



Pv cause travail agence interim

Par **tof59113**, le **17/02/2010** à **17:33**

Bonjour,rnMadame,monsieur.rnayant reçu un appel le 12/02/10 de l'agence interim adecco ou je suis inscrit depuis un petit moment pour un poste de peintre en batiment pour un magasin connu.rnMission que j'ai accepte malgre le non paiement de la prime panier et deplacement.rnil s'avere que ne pouvant stationner a une place reserver a cet effet je me suis pris un pv de 35€ sur une place payante car je n'avait pas le choix.rncomprenez que 35€ sur une journee de travail paye 70€ sans panier ni deplacement impacte fortement ma remuneration,voir la rendre nulle c'est pourquoi je me retourne vers vous afin de me renseigner pour ce probleme.rndans l'attente je vous prie d'agreer Madame,Monsieur l'expression de mes salutations distinguees.

Par **Tisuisse**, le **17/02/2010** à **23:22**

Bonjour,rnrnVoyez votre employeur, votre agence d'intérim. Cependant, elle ne sera pas tenu de vous rembourser votre PV.